

SEANCE N° 4/2018 DU 23 JUILLET 2018

Début: 16.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
PIRROTTE Frank, Échevin
STURM Richard, Échevin
SCHOLLER Guy, Conseiller
BRUCH Jean-Marie, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère, excusée

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Huis clos : Personnel communal Nomination au poste vacant de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins des services administratifs.
- 2) Huis clos : Personnel communal Nomination au poste vacant de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du collège échevinal.
- 3) Huis clos : Personnel communal Nomination au poste vacant de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières.
- 4) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 5) Présentation réservations de salles et mini-sites.:Internet www.kaerjeng.lu - nouvelles fonctionnalités - reider online.
- 6) Personnel communal - transport scolaire : Modification de la rémunération horaire du personnel accompagnateur et remplaçant.
- 7) Personnel communal : Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service écologique.
- 8) Plan d'aménagement particulier – Quartier existant – Modification du plan de repérage et de la partie écrite du « PAP QE-ZONES DE GARE - TYPE1 » - Approbation.

- 9) Plan d'aménagement particulier – Quartier existant – Modification des plans de repérage du « PAP QE-RES-TYPE 1 », du « PAP QE-RES-TYPE 2 », du « PAP QE-RES-TYPE3 », du « PAP QE-RES-TYPE4 », du « PAP QE-RES-TYPE5 », du « PAP QE-RES-TYPE6 », du « PAP QE-RES-TYPE7 », du « PAP QE-RES-TYPE8 », du « PAP QE-CEN-TYPE12 », du « PAP QE-ECO », et du « PAP QE-GAR-TYPE2 » - Approbation.
- 10) Budget extraordinaire 2018 – Crédit spécial de 200.000 € sous l'article 4/263/221312/16010 - Aménagement de bureaux pour l'Office social au bâtiment communal 29, rue de la Résistance.
- 11) Budget extraordinaire 2018 – Aménagement de bureaux pour l'Office social au bâtiment communal 29, rue de la Résistance - Approbation d'un projet avec devis s'élevant à 195.000 €, arrondi à 200.000 €.
- 12) Règlement de circulation de la commune de Käerjeng – Modification.
- 13) Budget ordinaire 2/170/707110/99001 – Impôt foncier A-B1-B2-B3-B4-B5-B6 : Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2019.
- 14) Budget ordinaire 2/170/707120/99001 – Impôt commercial communal: Fixation du taux pour l'exercice 2019.
- 15) Contrat de bail conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Romari Marco, demeurant à L-4979 Fingig, 3, rue de l'Eglise, concernant l'appartement au 1^{er} étage du café à Fingig.
- 16) Contrat de bail conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame Simon Edith, demeurant à L-4942 Bascharage, 17, rue de la Résistance, concernant un terrain communal derrière sa maison.
- 17) Convention conclue entre le collège des bourgmestre et la société Eltrona Interdiffusion S.A., avec siège social à L-1112 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie, concernant la location d'un terrain communal pour l'installation d'une nouvelle station de distribution fibres optiques.
- 18) Budget ordinaire 2018 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2018 – 1^{ère} tranche.
- 19) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 20) Questions et réponses.

Point 1) Huis clos : Personnel communal Nomination au poste vacant de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins des services administratifs.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Huis clos : Personnel communal Nomination au poste vacant de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du collège échevinal.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 3) Huis clos : Personnel communal Nomination au poste vacant de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 4) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les membres du conseil communal viennent de recevoir une liste des recrutements et des départs du personnel communal pour le 1^{er} semestre 2018. À part divers changements au sein de la Maison Relais et de l'administration communale, deux personnes ont été engagées dans la carrière de l'ouvrier communal, ainsi qu'une personne assurant le lien entre la Commune et l'organisme ProActif.

Je suis ravi de la décision parlementaire en faveur du contournement de Bascharage. Enfin, après trente années, les procédures pour l'acquisition des terrains nécessaires peuvent être entamées. Je suis également satisfait de la décision du conseil communal de Sanem, renonçant à tout recours contre la prédite décision.

Bien souvent la zone Natura 2000 servait d'argument contre le projet de route. À mon avis la désignation de la zone Natura 2000 en 2006 ne respectait aucunement la législation en vigueur et ne résistera à aucune analyse juridique de fond. Comme notre Commune n'a pas encore été lésée par de fait, nous avons, jusqu'à présent renoncé à toute action judiciaire. Nous sommes cependant déterminés à charger notre avocat du dossier au cas où un recours serait lancé contre le projet du contournement.

Au courant de la semaine, la Chambre des Députés sera saisie des projets de loi pour la construction d'une maison de soins avec quelque 200 lits et d'une structure d'accueil pour réfugiés. La Commune prend également ses responsabilités dans le domaine des réfugiés, dans une première phase la structure pourra accueillir quelque 60 réfugiés, avec une possible extension jusqu'à 90 personnes. Le début du chantier est prévu pour la fin de l'année en cours, la maison des soins devrait ouvrir ses portes en 2022.

Pour conclure, je remercie tous les participants ayant contribué au succès du « Käerjeng Live », édition 2018.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : nous nous réjouissons de la décision de la Chambre des Députés permettant d'entamer prochainement le chantier du contournement de

Bascharage. Dans ce dossier tout à fait complexe, il s'agissait de sauvegarder l'équilibre entre la qualité de vie des êtres humains et la préservation de la nature. Durant les dernières années, il est devenu de plus en plus clair que le contournement de Bascharage constitue la seule solution pour contrecarrer aux risques de santé des habitants de l'Avenue de Luxembourg.

Nous approuvons l'approche du ministre du Développement durable et des Infrastructures, d'avoir préalablement à la décision, procédé à une analyse approfondie des différentes variantes. Nous avons ainsi su soutenir le projet, la conscience tranquille. Il importe également à nos yeux que les habitants de la « Rue de la Continentale » ne soient pas incommodés par le bruit, que les mesures de compensation soient rapidement réalisées et que l'Avenue de Luxembourg soit réaménagée en conséquence, afin qu'elle ne serve plus d'artère principale.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je me rallie au propos du précédent orateur et je veux ajouter que la décision en faveur du contournement de Bascharage est audacieuse et bien fondée. En ce qui concerne la zone Natura 2000, je suis quelque peu irrité par le fait qu'une telle zone a été déclarée aux institutions européennes à Bruxelles sans que la Commune et ses habitants aient été informés au préalable. Je partage également l'opinion de Monsieur Wolter d'entamer des actions judiciaires au cas où notre Commune se verrait lésée.

Je profite également de l'occasion pour préciser que contrairement à certaines affirmations, la qualité de l'air ne s'est pas améliorée le long de l'avenue de Luxembourg, bien au contraire. Ces valeurs ont été mesurées à une époque, où le trafic a été partiellement dévié en raison du chantier routier de la « Rue de la Résistance ». Des analyses récentes ont démontré que les valeurs NOx dépassent largement les maximas.

Une critique tout à fait justifiée affirme que le contournement de Bascharage ne devrait constituer qu'une partie d'un concept global, raison pour laquelle les députés ont voté une motion en faveur d'une étude en faveur d'une prolongation du contournement le long des localités de Schouweiler et Dippach. Une solution adéquate s'impose également pour le tronçon de la « Biff » jusqu'à la frontière franco-belge.

Initialement les coûts pour le contournement de Bascharage étaient échelonnés à 50-60 millions d'euros. Le devis actuel, s'élevant à 130 millions, comprend les mesures de compensations et les passerelles à gibier.

En relation avec la nouvelle maison de soins, je veux évoquer deux points à clarifier avec les instances compétentes. D'un côté, il incombe à garantir un nombre suffisant de places de stationnements pour le personnel et les visiteurs. D'un autre côté, comme le projet ne prévoit que des chambres individuelles, alors qu'il y aura certainement des couples qui y veulent passer leurs vieux jours, je suggère d'y aménager un certain nombre de chambres avec porte communicante.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : J'ai entendu que des arbres ont été abattus récemment dans la zone Natura 2000. Est-ce vrai ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En effet, lors d'un éclaircissage, divers arbres ont été abattus, mais pas dans la zone Natura 2000 et ceci sur le territoire de la commune de Sanem.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : mon parti soutient également ce projet vital que constitue le contournement de Bascharage pour notre Commune et j'espère que les acteurs concernés

agissent tous de concert et s'engagent pour une prolongation de la nouvelle route le long de la commune de Dippach.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Je me rallie aux propos de Monsieur Funck, mais tiens à signaler que le contournement de Bascharage ne connaîtra qu'un succès partiel aussi longtemps que le trafic ne sera pas fluide dans les autres directions. Un important trafic en provenance de la Belgique passe actuellement par les localités de Clemency, Fingig et Dahlem, déboutant finalement dans le giratoire à l'entrée de Dippach, créant ainsi un bouchon important.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme je l'ai déjà dit dans mon intervention à la Chambre des Députés, je tiens à remercier le ministre François Bausch et le secrétaire d'État, Monsieur Camille Gira, récemment décédé, pour leur engagement dans ce dossier. J'y avais également relevé que le contournement de Bascharage ne représente qu'une mesure parmi bien d'autres, pouvant désamorcer les problématiques du trafic du sud-ouest du pays. Ensemble, avec le contournement de Dippach et le réaménagement du tronçon « Biff – PED » et de l'échangeur à Esch-sur-Alzette, il constitue bien une partie d'un concept global.

Je partage également l'opinion qu'il faudra soutenir les responsables politiques de la commune de Dippach pour que cette partie du concept global soit rapidement finalisée. Au sujet des valeurs NOx, je partage les propos de Monsieur Cruchten. En relation avec la zone Natura 2000 je confirme qu'il n'existe pas de décision du conseil de gouvernement, le classement en zone Natura 2000 se fonde sur un simple courrier.

Le devis actuel du contournement, s'élevant à 130 millions d'euros, ne comprend pas simplement les mesures de compensation, mais englobe également le réaménagement complet de l'Avenue de Luxembourg.

Les nuisances sonores devraient être mineures pour les habitants de la « Rue de la Continentale » par le fait que le tracé du contournement sera à la même hauteur que la voie ferroviaire et que le tracé de la route vers Sanem sera rabaissé de quelque 6 mètres. Ces travaux devraient être entamés au courant de l'année prochaine.

Point 5) Présentation réservations de salles et mini-sites.:Internet www.kaerjeng.lu - nouvelles fonctionnalités - reider online.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Notre Commune vient de lancer récemment son nouveau site internet. Lors de la déclaration échevinale nous avons déjà annoncé une version « on-line » du « Reider ». Nous offrons en plus la possibilité de réserver des salles et du matériel par voie électronique. Ces nouveautés vous sont présentées par Monsieur Bern Birsens du service des relations publiques.

Monsieur Bern BIRSENS (Service des relations publiques) : La nouvelle plate-forme de notre site internet fonctionne depuis le mois d'avril. Une première nouveauté constitue les « mini-sites » qui nous permettent, lors d'événements d'envergure, à publier toutes sortes d'informations et des galeries photo sans modification du site internet proprement dit.

Une autre innovation représente le « Online Reider », permettant aux citoyens de consulter tous les avis officiels de la Commune sans devoir se déplacer.

Finalement, nous avons élaboré une plateforme de communication, permettant à nos associations et personnes privées à réserver nos divers locaux et salles. Ce nouvel outil soulage à la fois les responsables des clubs et le personnel communal concerné.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Est-ce que la forme classique du « Reider » reste en fonction ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La forme actuelle du « Reider » est bien préservée, il s'agit ici d'un service supplémentaire, permettant aux citoyens de s'informer sans devoir se déplacer vers l'affichage public.

Point 6) Personnel communal - transport scolaire : Modification de la rémunération horaire du personnel accompagnateur et remplaçant.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins propose de conclure des contrats de travail avec le personnel du transport scolaire et du Pedibus, ainsi que de rehausser le taux horaire de 7,5 % à partir du 1^{er} janvier 2019.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Cette initiative est d'autant plus opportun, si on considère que le personnel du transport scolaire et du Pedibus prestent leurs heures de travail en plusieurs coupures.

Approbatation unanime.

Point 7) Personnel communal : Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service écologique.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous proposons d'agrandir notre service de l'environnement par la création d'un nouveau poste.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Ce nouveau poste vous a déjà été présenté lors du vote du budget 2018. Comme nous étions indécis sur le niveau de qualification requis, nous avons lancé un appel aux candidatures. Nous nous sommes finalement rendu compte que le futur poste devrait être occupé par une personne devant être en possession d'un diplôme en « master » pour répondre aux tâches lui confiées. Nous vous proposons en conséquence la création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique.

Approbatation unanime.

Point 8) Plan d'aménagement particulier – Quartier existant – Modification du plan de repérage et de la partie écrite du « PAP QE-ZONES DE GARE - TYPE1 » - Approbation.

Point 9) Plan d'aménagement particulier – Quartier existant – Modification des plans de repérage du « PAP QE-RES-TYPE 1 », du « PAP QE-RES-TYPE 2 », du « PAP QE-RES-TYPE3 », du « PAP QE-RES-TYPE4 », du « PAP QE-RES-TYPE5 », du « PAP QE-RES-TYPE6 », du « PAP QE-RES-TYPE7 », du « PAP QE-RES-TYPE8 », du « PAP QE-CEN-TYPE12 », du « PAP QE-ECO », et du « PAP QE-GAR-TYPE2 » - Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les deux dossiers ont été avisés favorablement par la cellule d'évaluation du ministère de l'Intérieur par courrier du 20 juin dernier. Aucune réclamation n'a été introduite lors de l'enquête de commodo et incommodo. Notre architecte vous présente les modifications dans leurs détails.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Les modifications visent exclusivement des rectifications d'incohérences entre le plan d'aménagement général et les divers plans d'aménagement particulier « Quartiers existants ». Dès que nous nous sommes rendu compte d'une première incohérence, nous avons chargé le bureau Dewey Muller pour détecter d'éventuelles autres incohérences. Finalement, quelque 60 points ont été relevés qu'il incombe dès à présent à rectifier.

La modification sous le point 8) devra être traitée séparément puisqu'elle nécessite également une adaptation de la partie écrite, nécessaire à la construction du futur parking couvert à plusieurs étages à la halte de Bascharage.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Comme il nous a été malheureusement impossible d'étudier en détail les différentes modifications, nous avons de la peine à donner notre accord

De quelles façons les citoyens ont-ils été informés des modifications projetées ? Nous prions le collège des bourgmestre et échevins à nous mettre à disposition une version digitalisée du plan d'aménagement général actualisé afin que tous les conseillers communaux disposent des mêmes informations pour la présentation des futurs projets d'urbanisme.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Nous avons simplement procédé à l'élimination des incohérences entre le plan d'aménagement général et les plans d'aménagement particulier « quartiers existants », de sorte qu'il n'y aura aucun changement pour les propriétaires concernés. L'actuelle version du PAG et des PAP peut être consultée à tout moment sur le site internet de notre Commune.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le point 8) est d'importance pour le futur parking couvert à plusieurs étages, lequel sera construit par la société des CFL. Pour sa réalisation, il sera indispensable à ce que la Commune accorde une dérogation quant au recul minima de la construction par rapport à la voie publique.

Point 8 : Approbation unanime.

Point 9 : Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) et 4 abstentions (LSAP).

Point 10) Budget extraordinaire 2018 – Crédit spécial de 210.000 € sous l'article 4/263/221312/16010 - Aménagement de bureaux pour l'Office social au bâtiment communal 29, rue de la Résistance.

Point 11) Budget extraordinaire 2018 – Aménagement de bureaux pour l'Office social au bâtiment communal 29, rue de la Résistance - Approbation d'un projet avec devis s'élevant à 195.000 € arrondi à 210.000 €

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil d'administration de l'office social a récemment informé le collège des bourgmestre et échevins que ses locaux actuels dans la maison « An Demeyesch » ne répondent plus, dans un proche futur, aux besoins de l'office. En effet, ce dernier devra engager du personnel supplémentaire et nécessitera donc d'espace supplémentaire. En conséquence, le collège échevinal propose de déloger l'office social et lui mettre à disposition de nouveaux locaux dans le bâtiment hébergeant actuellement le service technique communal et l'école de musique (ancien bâtiment LTPS). Comme ce déménagement devra se faire rapidement, nous sollicitons le conseil communal à donner son aval à un crédit spécial pour procéder aux travaux de réaménagement qui s'imposent. Notre architecte vous présente le projet dans ses détails.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : L'accent principal du projet vise la création de nouveaux locaux pour l'office social, mais nécessite également divers autres aménagements.

Le rez-de-chaussée du bâtiment n° 29 « Rue de la Résistance » accueillera toujours les cours du soir, alors que le volet des activités sportives sera déplacé au centre sportif «Op Acker ». Pour ce faire, la salle de musculation du club de basket devra être déplacée du rez-de-chaussée au premier étage. À partir de la saison prochaine, les cours de peinture se tiendront à Clemency. L'espace ainsi libéré permettra un aménagement adéquat pour l'office social avec ses 5 collaborateurs et le nouveau service de l'ordre public.

Nous profiterons également de ce réaménagement pour procéder à divers changements au 1^{er} étage du service technique en créant de l'espace pour ses futurs collaborateurs.

Le coût des travaux s'élève à 210.000 €.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : en tant que membre du conseil d'administration de l'office social, je peux confirmer que les locaux actuels de la maison « An Demeyesch » ne répondent aux besoins. Dans un proche avenir une personne supplémentaire devra être engagée dans le cadre de la nouvelle législation en relation avec le « REVIS ». Nous sommes d'autre part d'avis que la secrétaire de l'office social devrait avoir son bureau auprès des assistantes sociales. Ensemble avec le collège des bourgmestre et échevins nous avons trouvé une bonne solution à moyen terme.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : En outre, cette nouvelle solution est plus pratique. L'accès à l'office social est adapté aux personnes à mobilité réduite, tous les bureaux se trouvent au rez-de-chaussée.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous partageons également l'argumentation de Madame Siebenaler. Permettez-moi cependant quelques réflexions sur le concept général. Après avoir acquis le bâtiment du LTPS pour 1,3 million d'euros, nous avons investi, dans une première phase, 1 million pour le réaménagement. Désormais, nous projetons d'investir encore une fois quelque 210.000 € pour divers travaux de transformation. Nous ne devrions cependant pas perdre de vue que ce bâtiment ne constitue qu'une solution à moyen terme, tôt ou tard, nous serons obligés d'agrandir notre maison communale. Au début l'immeuble du LTPS devrait accueillir l'école de musique, par la suite l'Amiperas y a été relogé, les cours du soir y sont organisés, une partie sera de nouveau déplacée, le service technique a également été déplacé vers ce même site, alors que des locaux du nouvel atelier communal restent inutilisés. À l'heure actuelle, le collège des bourgmestre et échevins sollicite régulièrement des crédits pour des travaux de réaménagement, sans concept global. Nous devrions entamer une discussion générale sur la stratégie de développement de nos infrastructures communales.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Grâce à une certaine capacité de négociation, il nous a été possible d'acquérir l'ancien bâtiment du LTPS à un prix intéressant. La valeur de l'immeuble avait été échelonnée à 4 millions d'euros avec une durée de vie de quelque 25 années. Celle d'un immeuble « classique » est de 40 ans. On peut donc s'attendre à ce que cette structure fonctionne encore au moment où l'ancienne mairie n'existera plus. Comme nous disposons d'un surplus de surface, nous pouvons nous permettre d'adapter les localités selon nos besoins, ce qui nous permet à l'heure actuelle d'y héberger l'office social et le service de l'ordre public. Les cours du soir n'y étaient déplacés que provisoirement. À moyen terme, la majorité politique vise la construction d'une nouvelle maison communale. Le cadre temporel cependant dépend fortement de l'évolution des finances communales et de l'avancement de nos projets prioritaires pour l'enseignement préscolaire et précoce à Clemency et à Bascharage. Notre concept a depuis été discuté en long et large et nous ne voyons pour l'instant aucun besoin de discussion sur cette thématique.

Point 10 : Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) et 4 abstentions (LSAP).

Point 11 : Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) et 4 abstentions (LSAP).

Point 12) Règlement de circulation de la commune de Käerjeng – Modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Notre ingénieur, Monsieur Claude Goedert, vous expose les différentes modifications du règlement de circulation.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : Il incombe tout d'abord de compléter notre règlement par un nouveau panneau de signalisation « stationnement interdit, excepté véhicules électriques ». Sur ces places de stationnement seront aménagées des bornes électriques.

Le parking du « Käerjenger Dribbel » est renommé « Käerjenger Treff ». Un système de sens unique est aménagé sur ce parking, la vitesse est limitée à 20 km/h. Sont prévus, une zone

« Kiss & Go », 6 places de stationnements pour personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une zone de livraison.

Une autre modification concerne la « Rue de la Résistance », laquelle comporte, depuis son réaménagement, une zone à vitesse réduite à 30 km/h. Des panneaux de signalisation adaptés sont mis en place.

Le parking à Clemency, en amont du nouveau complexe scolaire, fonctionnera en sens unique, la vitesse y est limitée à 20 km/h, deux places de stationnements sont réservées aux véhicules électriques, 6 autres pour personnes à mobilité réduite.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Bien que ceci ne tombe sous la compétence communale il est difficile à ne pas perdre le nord dans la jungle des panneaux de signalisation routière au centre de la localité de Bascharage. Il aurait été autant plus simple d'aménager une zone « 30 km/h » uniformisée au lieu d'y rajouter une zone tempérée à 30 km/h sur un tronçon limité dans la « Rue de la Résistance ». Je désapprouve totalement la décision de lever la limitation de vitesse sur le tronçon entre la mairie et l'avenue de Luxembourg, alors que le trafic passe directement devant le bâtiment de l'enseignement préscolaire. On devrait encore une fois intervenir auprès des instances compétentes pour que celles-ci reconsidèrent leur position.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons employé tous les moyens et épuisé toutes les possibilités pour exposer notre point de vue à Monsieur le Ministre. Nous aurions préféré prolonger la zone tempérée à 30 km/h jusqu'au croisement avec l'avenue de Luxembourg, malheureusement cela semble impossible. Si c'est toutefois le souhait du conseil communal, le collège des bourgmestre et échevins interviendra encore une fois auprès du ministre pour lui soumettre la position du conseil communal.

Nous ne sommes non plus enchantés de la « forêt de panneaux », malheureusement il ne semble pas avoir d'autre solution puisque les zones « 30 km/h » et zones « 50 km/h à vitesses limitées à 30 km/h » ne peuvent pas être considérées de la même manière.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Le nouveau parking à Clemency dispose d'un accès pour les services de secours du côté de « Rue de la Montagne ». L'entrée même semble cependant assez étroite.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : Pour un poids lourd articulé du type semi-remorque, l'accès est trop étroit, mais les véhicules de secours y passent largement.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : Y a-t-il une raison spéciale pour les hauteurs différentes des ralentisseurs de vitesse dans la « Rue de la Résistance » ? Celui à la hauteur de la mairie est nettement moins prononcé que celui au niveau de l'école de musique.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons posé la même question aux responsables de l'Administration des Ponts & Chaussées, ils affirment que les ralentisseurs correspondent aux normes fixées. Comme il s'agit d'une route de l'État, nous ne pouvons rien faire.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : Monsieur Goedert vient de nous expliquer que le parking « Käerjenger Treff » fonctionne en sens unique. Ne serait-il donc pas opportun d'en informer par écrit les clubs sportifs concernés pour que leurs membres respectent la réglementation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Par l'adoption des présentes modifications, la police disposera dorénavant des moyens légaux pour verbaliser ces infractions.

Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) : Dans la « Rue de la l'Eglise » à la hauteur du bâtiment administratif du LTPS un passage pour piétons fait défaut, alors que celui de la « Rue de la Résistance », au niveau de l'église », n'est que difficilement à voir.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : À l'heure actuelle, notre personnel est en train de vérifier l'état des marquages routiers. Le passage pour piétons sera refait.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En ce qui concerne le passage pour piétons au niveau de l'église, nous avons sollicité l'Administration des Ponts & Chaussées de le marquer en rouge, ce qui n'est malheureusement pas possible d'après la réglementation en vigueur, ce genre de marquage est réservé aux zones « 30 km/h ».

Approbaton unanime.

**Point 13) Budget ordinaire 2/170/707110/99001 – Impôt foncier A-B1-B2-B3-B4-B5-B6 :
Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2019.**

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins propose de maintenir les taux d'imposition en matière d'impôt foncier comme suit :

A	Propriétés agricoles	350%
B1	Constructions indus. ou commerciales	800%
B2	Constructions à usage mixte	500%
B3	Constructions à autre usage	250%
B4	Maisons unifamiliales / rapport	250%
B5	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	500%
B6	Terrains à bâtir à des fins d'habitation	500%

Approbaton unanime.

Point 14) Budget ordinaire 2/170/707120/99001 – Impôt commercial communal: Fixation du taux pour l'exercice 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège échevinal propose également de maintenir le taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2019 à 350 %.

Approbation unanime.

Point 15) Contrat de bail conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Romari Marco, demeurant à L-4979 Fingig, 3, rue de l'Eglise, concernant l'appartement au 1^{ier} étage du café à Fingig.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le gérant de la « Fénger Stuff » a arrêté ses activités fin juin. Il nous a cependant demandé à pouvoir occuper l'appartement encore pour une durée de quatre mois. En conséquence, le collège des bourgmestre et échevins a conclu un contrat de bail expirant le 31 octobre 2018, le loyer mensuel étant fixé à 600 €.

À cette occasion, j'informe le conseil communal que nous avons demandé la société Munhowen à chercher un nouveau gérant. Une étude récente a révélé qu'une rénovation du bâtiment reviendrait entre 1,6 et 1,8 million euros. Comme nous ne pouvons pas envisager un tel investissement à court terme et afin d'éviter que la localité de Fingig ne soit privée d'un bistrot pour quelques années, nous avons reporté ce dossier jusqu'au moment d'une décision définitive, rénovation complète ou construction nouvelle sur un autre site.

Approbation unanime.

Point 16) Contrat de bail conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame Simon Edith, demeurant à L-4942 Bascharage, 17, rue de la Résistance, concernant un terrain communal derrière sa maison.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme le garage débouche vers la « Rue de l'Eau », vis-à-vis de la mairie, et pour que l'accès soit garanti, Madame Edith Simon désire louer la parcelle communale entre le trottoir et sa maison. Le bail annuel est de 4,50 €.

Approbation unanime.

Point 17) Convention conclue entre le collège des bourgmestre et la société Eltrona Interdiffusion S.A., avec siège social à L-1112 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie, concernant la location d'un terrain communal pour l'installation d'une nouvelle station de distribution fibres optiques.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le poste de distribution se trouve actuellement dans la « Villa Bofferding ». Comme la Commune a récemment pris la décision d'y aménager des logements pour étudiants, ledit poste de distribution devra être déplacé. La société Eltrona aménagera son nouveau poste à la hauteur de l'atelier communal « Op Zaemer » à Bascharage. Pour ce faire, une convention de mise à disposition de terrain a été conclue entre parties, le loyer annuel étant fixé à 1 €

Approbation unanime.

Point 18) Budget ordinaire 2018 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2018 – 1^{ère} tranche.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La première tranche de subside pour l'année 2018 se présente comme suit :

Club / Société / Association / Fondation	Crédit	EURO
A.G.M.P. Amis Géologie, Minéralogie, Paléontologie		100,00 €
Amicale Altersheem Nidderkuer		100,00 €
Amiperas Bascharage		750,00 €
Ass. des Parents d'élèves de l'enseignement Primaire de Clemency		375,00 €
Croix-Rouge (section locale Bascharage)		375,00 €
Croix-Rouge (section locale Clemency)		375,00 €
Foyer de la Femme Gemeng Käerjeng		375,00 €
Foyer de la Femme Kéinzig-Féngeg		375,00 €
Käerjeng A.s.b.l. Foyer du Jour Kaweechelchen		750,00 €
Käerjeng hëlleft a.s.b.l.		750,00 €
Nouvelle PNP - Fir d'Kanner an Lataïnamerika A.s.b.l.		750,00 €
Œuvres Paroissiales, Bascharage		250,00 €
Œuvres Paroissiales, Clemency		250,00 €
Päerds an Trakterfrënn A.s.b.l.		375,00 €
Solidarité Afrique.lu		375,00 €
TOTAL art.. 3/192/648110/99001 :	7 500,00 €	6 325,00 €
Club des Jeunes Clemency		375,00 €
Foyer de la Femme Gemeng Käerjeng (colonie, 14 enfants)		350,00 €
Foyer de la Femme Kéinzig-Féngeg (Colonie 3 enfants)		75,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage		750,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (colonie, 32 enfants) x 25.-€		800,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (travail "Jeunes")		250,00 €
Käerjenger Bouwen A.s.b.l.		375,00 €
TOTAL art. 3/253/648110/99001	3 200,00 €	2 975,00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Bascharage		750,00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Bascharage (travail "Jeunes")		250,00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Clemency		750,00 €

Service d'Incendie et de Sauvetage Clemency (travail "Jeunes")		250,00 €
TOTAL Art. 3/0320/648110/99001	2 500,00 €	2 000,00 €

Entente des Sociétés de Clemency-Fingig		750,00 €
Entente des Sociétés de Hautcharage A.s.b.l.		750,00 €
ORT Sud a.s.b.l. Office Régional du Tourisme Sud		11 869,12 €
TOTAL art. 3/430/648110/99001	22 000,00 €	13 369,12 €

Amis de la Fleur - Bascharage		500,00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngig		500,00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngig (Village Fleuri)		500,00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjeng		500,00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjeng - Bge-Hge-Lgr (Village Fleuri - Bascharage)		1 500,00 €
L.N.V.L. Letzebuenger Natur a Vulleschutzliga (Natur & ëmwelt Kéinzege-Féngge-Grass)		500,00 €
Naturfrënn Käerjeng		500,00 €
TOTAL art. 3/542/648110/99001	6 000,00 €	4 500,00 €

Ass. de Ecoles de Musique du Grand-Duché de Luxembourg		1 500,00 €
TOTAL Art.: 3/836/648110/99001	1 750,00 €	1 500,00 €

Cercle Culturel Claus Cito		750,00 €
Cercle Culturel Claus Cito "Travail Jeunes"		250,00 €
Chorale Sängerbond Lénger		375,00 €
Chorale Ste Cécile - Bascharage		750,00 €
Chorale Ste Cécile Clemency		750,00 €
Chorale Ste Cécile Fingig		750,00 €
Chorale Ste-Cecile - Hautcharage		750,00 €
Ensemble vocal Vivace		750,00 €
Fotosfrënn Käerjeng		750,00 €
Harmonie Clemency		3 000,00 €
Harmonie Clemency (61 uniformes) x 30.- €		1 830,00 €
Harmonie Clemency (travail "Jeunes"), 10 x 25.-€		250,00 €
Harmonie Hautcharage		3 000,00 €
Harmonie Hautcharage (72 uniformes) x 30.-€		2 160,00 €
Harmonie Hautcharage (travail "Jeunes"), 16 x 25.-€		400,00 €
Harmonie Municipale Bascharage		4 250,00 €
Harmonie Municipale Bascharage (56 uniformes x 30.-€)		1 680,00 €
Harmonie Municipale Bascharage (travail "Jeunes"), 12 x 25.-€		300,00 €
Käerjenger - Theater		375,00 €
KKG Käerjenger Karneval Gesellschaft a.s.b.l.		375,00 €
TOTAL art. 3/839/648110/99001	24 000,00 €	23 495,00 €

54 164,12 €

Les subsides pour les associations sportives, puisqu'ils dépendent des résultats sportifs, seront présentés comme d'habitude lors de la première séance après les vacances estivales. Se pose également la question si diverses associations ont encore des activités. Nous allons les contacter et adapter le relevé 2019 en conséquence.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Comme le « Syndicat d'Initiative et de Tourisme » vient de cesser ses activités, l'association « Gaart an Heem Uewerkäerjeng », organisatrice du

concours « Village fleuri » se voit privée d'un montant considérable. Serait-il possible d'adapter le subside du « Gaart an Heem Uewerkäerjeng » en conséquence ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : J'invite le « Gaart an Heem Uewerkäerjeng » d'adresser sa demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins. En effet, la Commune accordait des subsides au syndicat d'initiative pour soutenir diverses activités locales. Nous devons réfléchir à la manière dont nous allons procéder l'année prochaine.

Approbation unanime.

Point 19) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le conseil communal est appelé à donner son aval à cinq règlements temporaires de circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbation unanime.

Point 20) Questions et réponses.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Au sujet du projet de construction au « Bd. J.F. Kennedy » à Bascharage, longeant le chemin piétonnier / piste cyclable vers « Zaemer », il semble qu'un parking serait aménagé derrière ledit immeuble. Si tel était le cas, je vous rends attentif au fait qu'il n'existe pas d'autorisation pour une telle initiative.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'autorisation de construire ne prévoit aucun parking derrière l'immeuble en question, il a simplement été autorisé d'y garer les véhicules durant la phase de construction. Il sera rappelé par écrit au propriétaire qu'un parking n'y est pas autorisé.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Entre-temps presque tous nos chemins ont été équipés de bancs, alors que des poubelles font parfois défaut.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il a originellement été prévu que chaque banc serait complété par une poubelle. Notre service technique s'occupe actuellement de ces travaux.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Au bout du « Chemin d'Arlon », du côté de la Belgique, la chaussée a été entièrement asphaltée et devrait apparemment servir de piste cyclable pour être raliée avec celle de Clemency.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En effet, l'idée était de relier de réseau belge avec celui du Luxembourg. Les collègues des bourgmestre et échevins des communes de Käerjeng et de Messancy s'étaient mis d'accord sur le projet et sont en possession de toutes les autorisations requises. Malheureusement un propriétaire du côté du Luxembourg refuse de vendre une parcelle de terrain, de sorte que le projet a dû être ajourné.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Est-ce qu'à l'heure actuelle la commune de Käerjeng dispose d'un préposé forestier ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme Monsieur Marc Gengler est affecté à Leudelange jusqu'à la fin de l'année, il est remplacé par les gardes forestiers de Sanem et Pétange.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : Au cimetière de Hautcharage, à côté de l'entrée, les citoyens peuvent remplir leurs arrosoirs, alors qu'ils existent des sépultures distantes à quelque 150 mètres. Pour faciliter leur arrosage, la Commune a fait mettre en place au bout du cimetière un nouveau réservoir d'eau.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Lucien Fusulier pose une question et nous fournit la réponse en même temps. En effet, nous avons décidé de mettre en place un réservoir d'eau pour faciliter l'arrosage.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : Comme de plus en plus d'activités seront organisées à la place « Claus Cito », il serait opportun d'y installer des installations sanitaires fixes. Les conteneurs actuels ne sont que difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons déplacé les « Bëschfester » du « Bommertbësch » à la place « Claus Cito » à cause de la problématique des processionnaires du chêne. Actuellement nous ne sommes pas en mesure d'avancer une date de réouverture du « Bommertbësch ». Nous avons dû réagir à court terme et les installations sanitaires actuelles constituent une solution provisoire. Nous allons nous concerter avec les clubs organisateurs pour d'éventuelles améliorations. En automne, nous devons réfléchir sur l'avenir des « Bëschfester » dans sa forme actuelle.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Est-ce que des travaux de rénovation sont prévus pour la « Féngeger Stuff » ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Aucun investissement d'envergure n'y sera réalisé aussi longtemps que nous n'ayons pas pris de décision sur l'avenir du local.

Fin de la séance : 16.30 heures